

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DES LANDES
C.C.A.S. DE SAINT-PAUL-LÈS-DAX
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT**

CDG 40
TAG publié le 27 mars 2026

fixant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2026

Le Président du CCAS SAINT PAUL LES DAX,

VU le Code général de la fonction publique,

VU les décrets fixant les conditions statutaires d'avancement des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la délibération du conseil d'administration en date du 31/07/2007 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade (ratios promus/promouvables), après avis du Comité Technique en date du 28/06/2007,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du CCAS SAINT-PAUL-LES-DAX en date du 25/01/2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion (LDG), après avis du Comité Technique en date du 08/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2026, pour chaque grade visé, le tableau annuel d'avancement de grade est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté accompagné de son annexe sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Paul-lès-Dax,

Julien BAZUS
Président du C.C.A.S. de Saint-Paul-lès-Dax

Annexe de l'arrêté fixant le tableau annuel d'avancement de grade

ANNEE 2026
CCAS SAINT PAUL LES DAX

Grade d'avancement	Ordre de priorité	Nom usuel	Prénom
Aide-soignant cl.Sup	1	GASPAR	Erika
Aide-soignant cl.Sup	2	LAPEBIE	Laëtitia
Aide-soignant cl.Sup	3	NALET	Maxime
Agent social ppal 1ière cl	1	TRUC	Céline
Adj.tech.pal 2è cl	1	DAVID	Sandrine